

Concours de photographie « Roderen, au fil des saisons »

Le concours de photographie organisé par la commune de Roderen débute le 1er janvier 2017 et se terminera le 15 décembre 2017.

Les Roderenois de souche ou de cœur sont invités à participer et pourront proposer trois photographies au maximum pour chacune des saisons en respectant le calendrier indiqué.

Un jury sera constitué et des prix récompenseront les meilleurs clichés lors de la cérémonie municipale des vœux 2018. Les membres du jury ne pourront participer au concours.

Règles à respecter :

Les photographies numériques proposées devront permettre d'identifier le village de Roderen. Les formats numériques courants (JPG, JPEG, PNG, TIFF, BMP) seront acceptés avec une qualité minimale de 3 MO.

Rappel : Chaque participant pourra proposer au maximum 3 photographies par saison. Les photographies devront être adressées, pour chaque saison, aux dates suivantes :

- Hiver : avant le 31 mars 2017
- Printemps : avant le 30 juin 2017
- Été : avant le 30 septembre 2017
- Automne : avant le 15 décembre 2017

Le recours aux logiciels de montage de type « photoshop » sera interdit.

Elles seront anonymées avant d'être visionnées par les membres du jury et visualisables sur le site internet de la commune de Roderen au fur et à mesure de l'avancement du concours.

Chaque photographie sera identifiée ainsi :

prenom-nom-saison-1.format

Exemple : eric-soenen-printemps-1.jpg

Les photographies seront envoyées à l'adresse email :

concours-photo@roderen.fr

Droit à l'image : Les participants cèderont intégralement, à titre gracieux, à la commune de Roderen, les droits d'exploitation de leurs photographies :

- Pour toute publication sur support papier ou sur le site internet de la commune de Roderen
- En s'assurant d'avoir obtenu préalablement par écrit les autorisations des personnes figurant sur les photographies.
- Les participants acceptent que leurs prénom et nom soient publiés.
- Aucun usage commercial des photographies ne sera autorisé.

Tout renseignement complémentaire sera fourni par email. La demande de renseignement sera envoyée à :

eric.soenen@roderen.fr

Eric Soenen, adjoint au Maire de Roderen